



Ne lâchons rien ! Restons mobilisés



Collectif Citoyen pour des Corbières Vivantes

Bulletin d'information Avril 2018

Edito : Notre combat n'est pas isolé

Un peu partout en France des associations se mobilisent contre ces projets éoliens et photovoltaïques industriels. Elles dénoncent aussi le manque de concertation et de démocratie autour de ces projets dont leurs études et réalisations, preuve que notre combat n'est pas isolé. Pour ce qui nous concerne, il faut rester vigilants car EDF EN n'est pas la seule entreprise à prospecter nos collines...

En effet, un vaste projet de panneaux photovoltaïques est à l'étude sur le secteur de Coustouge, Fonjoncouse, Albas (plus de 150 ha).

Apparemment, les promesses de bails sont signées depuis 2011 et les études sont en cours... ils profiteraient du fameux poste de raccordement qui est en projet sur Palairac.

Nous avons peu d'informations sur ces secteurs, comme sur Plairac, aussi, nous vous invitons à participer à une enquête auprès de ces villages.

Chaque citoyen doit être informé du devenir du territoire sur lequel il a choisi de s'établir que ce soit pour y habiter, y travailler, et même y rêver et se projeter dans son futur.

Restons mobilisés, ne lâchons rien.

Info du projet au fil du jour

EDF EN organise des réunions au niveau local

Courant mars, EDF EN a organisé des réunions publiques, obligatoires, dans le cadre de l'élaboration de son projet éolien exclusivement réservées aux habitants de **Dernacueillette, Palairac, Laroque de Fa, Massac et Davejean**.

Le directeur d'EDF EN et Mme Duchiron, chef de projet, exposaient le projet et son état d'avancement avant de répondre aux questions des personnes présentes. Les réunions étaient toutes enregistrées et dactylographiées.

La concertation revendiquée par l'entreprise est apparue sous son vrai visage, à savoir une vaste fumisterie où l'on tente de convaincre les habitants du bien fondé d'un projet qu'on leur impose. Un semblant de concertation imposée par la réglementation inhérente à ce genre de projet, et une nouvelle insulte aux habitants, dindons de la farce.

EDF EN s'est adaptée aux problématiques locales en faisant venir un acousticien sur Dernacueillette (davantage exposé aux bruits des éoliennes), et les experts de Biotope – le bureau d'étude environnemental – à Laroque de Fa.

Dans tous les cas, les réponses aux questionnements des participants sont restées évasives, voire inexistantes, quand on ne tombait pas dans le mensonge ou la manipulation.

...Mais rien de constructif n'en est ressorti

Voici quelques points relevés par nos observateurs

Le projet de transformateur évalué à 25 millions d'euros sur la commune de Palairac est aujourd'hui le plus inquiétant. Après l'abandon des zones de Quintillan et de Mouthoumet, EDF EN tente de nous faire croire que cet investissement faramineux restera rentable pour seulement 30 éoliennes (dont l'entreprise dit ignorer ce qu'elles lui rapporteront !!). Leurs réponses ont différé d'une commune à l'autre quant à la possibilité de raccordement d'autres promoteurs alléchés.

Personne n'est dupe : si ce poste de raccordement voit le jour, d'autres projets se positionneront ...s'en sera fini des paysages des Corbières que nous vantent par ailleurs tout nos élus !

EDF En dit ne pas craindre les avis négatifs que suscitent le projet de candidature à l'Unesco des sites de montagne, les zones Natura 2000 et le futur PNR. Selon eux, d'autres projets de ce type se sont faits ailleurs avec les mêmes contraintes. Ils s'appuient pour cela sur les objectifs nationaux de la transition énergétique qui sont de multiplier par trois la puissance éolienne terrestre d'ici 15 ans, et sur les mesures de simplification des procédures pour «lever les obstacles dans certains endroits» qui vont bientôt voir le jour (dixit Nicolas Hulot).

Le ministère de l'Environnement peut-il décemment abandonner toutes les mesures nationales et européennes de protection de la biodiversité ?

Le bras de fer continue, EDF EN s'arcbutant contre l'évidence des multiples avis négatifs des instances locales ! Pas étonnant que certains en aient pétié un câble ...du mât de mesure !

Flash info sur : Les Mesures Compensatoires

Tout projet d'aménagement de grandes infrastructures comme l'installation de centrales éoliennes ou photovoltaïques, peut entraîner des dommages à la biodiversité, aux paysages, et peut aussi réduire les surfaces agricoles locales.

« Eviter, réduire, compenser » un grand principe du cadre législatif français et communautaire

Il s'applique pour tout projet ou programme portant atteinte aux espèces, aux habitats et à la fonctionnalité des milieux, qui prévoit par ordre de priorité :

- 1. Eviter le dommage** : par exemple en déplaçant l'implantation d'un projet sur un territoire moins sensible
- 2. En réduire l'impact** : par exemple, prévoir du matériel plus adapté
- 3. Compenser le dommage résiduel** identifié seulement s'il subsiste des impacts résiduels.

La compensation vise donc à contrebalancer les effets négatifs pour l'environnement d'un projet, d'un plan ou d'un programme (urbanisme, infrastructure, industrie...) par une action positive. Elle intervient uniquement si d'autres solutions n'ont pu être trouvées pour éviter ou réduire les impacts du projet..

Que concernent ces mesures compensatoires :

- ➔ des milieux remarquables, dégradés ou menacés ou susceptibles d'être valorisés,
- ➔ des espaces de nature dite ordinaire, en particulier s'ils participent à l'équilibre écologique global ou aux connexions entre zones patrimoniales

Comment sont définies les actions qui vont « compenser » les pertes ?

Avant tout pour concevoir une mesure de compensation, il faut connaître et mesurer l'impact sur les habitats et les espèces. Ce n'est qu'après que la compensation peut être définie au plus juste, l'objectif étant multiple : atteindre la non-perte, assurer au maximum la réussite et la pérennité de la compensation et enfin garantir au mieux une acceptabilité et une sécurité juridique du projet.

Où compenser ?

La priorité est donnée à une mesure In-situ, c'est à dire, à proximité ou dans la continuité du site affecté par les travaux du projet.

Mesures compensatoires, qu'en penser ?

Dans l'absolu, ces mesures compensatoires permettent de réduire les destructions occasionnées par les aménagements. On aurait tendance à dire : c'est bien !

Mais si on regarde de plus près, ces mesures compensatoires permettent aux aménageurs d'élaborer des projets qui portent atteinte à l'environnement (naturel, paysager, historique, sociétal), et de prévoir des secteurs sur lesquels ils pourront les mettre en œuvre. Il suffit de les prévoir avant et de les intégrer dans leur dossier !

En d'autres termes, l'aménageur, conscient qu'il va impacter des espaces, porter atteinte à des espèces ou autre, commence à rechercher d'autres territoires sur lesquels il va pouvoir proposer ces fameuses mesures compensatoires !

Attention ! Le système est pervers car sans le savoir, des communes peuvent mettre à disposition de l'aménageur des terres pour la compensation, (contre rémunération) facilitant ainsi l'installation d'un projet qui va impacter l'environnement chez le voisin !



Vous pouvez renouveler votre adhésion pour 2018

Vous souhaitez soutenir, participer aux actions, être d'avantage informés ?

Rejoignez le CCCV en adhérant à l'association,

Contact : 2ccorbièresvivantes@gmail.com - tél : 07.81.26.29.34- 04.68.46.21.22

Consulter la page [Facebook](#) de l'association